

Mamoudzou, le 07 mai 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mayotte coupée du reste de la République

En préambule, le Conseil Économique, Social et Environnemental de Mayotte exprime sa profonde préoccupation face à l'explosion des cas de contamination au COVID-19, obligeant un passage au stade 3 du plan national de prévention et de lutte "Pandémie grippale" établi en 2011 après la pandémie de grippe de 2009, et le classement du territoire en rouge sur la carte de mise en œuvre du déconfinement. Dengue et Covid-19, deux virus à impacts similaires avec une grande vitesse de propagation sur Mayotte peuvent présenter des symptômes pouvant s'aggraver jusqu'à donner la mort.

Cette double pandémie surcharge des capacités hospitalières déjà très tendues sur le territoire, et la situation se complexifie de jour en jour puisque, on assiste à un début d'immigration clandestine sanitaire en provenance des Comores.

Dans ce contexte, les mesures de déconfinement annoncées par le 1<sup>er</sup> Ministre le 28 avril dernier, pour la reprise et/ou le redémarrage des différentes activités sonnent comme prématurées localement.

Au regard de ses missions, le Césem constate comme d'autres acteurs, l'insuffisance respect des règles de confinement et la non appropriation par une partie de la population des règles de distanciation sociale et des gestes barrières. Tant que cet incivisme perdurera, il semble évident que les perspectives d'un déconfinement rapide, devenu nécessaire, s'éloignent.

Depuis quelques jours, une crise sécuritaire vient s'ajouter, installant ainsi un sentiment d'exaspération chez nos concitoyens. Face à cette violence récurrente, physique, morale et matérielle qui profite du moindre prétexte et qui n'est plus supportable par les populations et inacceptable sur un territoire de la République, les autorités semblent dépassées à tel point que le préfet a affirmé<sup>1</sup> que « l'Etat seul ne peut pas [...] devant l'incivisme il faut autre chose ».

Cette situation contrainte de violences à répétition, très localisée et maintes fois relevée par le Césem qui ne trouve pas d'issue malgré les efforts de dialogue déjà menés, est très lourde de conséquences. Elle met gravement en péril les relations entre les différentes composantes de la population et l'idée du « vivre ensemble », fondement de la société mahoraise.

---

<sup>1</sup> Jean-François Colombet, JT Mayotte 1<sup>ère</sup> 19h du 04/05/2020

C'est dans ce contexte de crise difficile que les principaux décideurs publics à Mayotte ont eu l'opportunité de s'entretenir avec le Président de la République ces derniers jours. Quels engagements ont été actés à l'issue ?

Plus que jamais le pilotage et la concertation sur la gestion de la crise par les décideurs publics doit associer les instances consultatives pour construire au mieux des réponses au plus près des situations rencontrées sur le terrain.

En ce sens, le Conseil Économique, Social et Environnemental propose :

- **La pérennisation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement économiques et sociaux locaux et nationaux tout au long de la crise et au-delà pour les secteurs les plus impactés ainsi que le renouvellement des ordonnances sur le chômage partiel, les aides exceptionnelles, le temps de travail, etc.**
- **Une meilleure dotation des entreprises éligibles aux dispositifs de soutien départementaux** compte tenu du faible nombre d'entreprises répondant aux critères établis. En effet, malgré la densité des dispositifs d'aides régionales et leur simplification beaucoup de nos TPE (90%), sont dans l'incapacité de réunir les conditions d'accès aux dispositifs. Il convient donc au Conseil départemental de fixer des règles permettant de mieux doter les entreprises qui remplissent les conditions d'éligibilité aux dispositifs départementaux.
- **Une réaffectation des fonds de solidarité complémentaire (volet 2) et de soutien départemental non consommés** à un programme de soutien direct et d'accompagnement des petits commerçants et artisans. Ce programme leur apporterait un accompagnement administratif renforcé ainsi qu'un accompagnement à la montée en compétitivité à travers notamment des formations, des aides à la modernisation de leurs structures, etc.
- **L'exonération des entreprises touristiques, de l'hôtellerie et de la restauration de toutes les charges fiscales et sociales en 2020.** En effet, le secteur économique paie une lourde tribu au cours de ce confinement et malgré les aides existantes, certains secteurs seront encore plus lourdement impactés. Ceci est notamment le cas pour les entreprises du secteur touristique pour qui les perspectives de reprise d'activité sont encore floues et pour qui la saison touristique 2020 est d'ores et déjà terminée.
- **La mise en place d'autres dispositifs de soutien aux entreprises touristiques plutôt sous forme de subventions directes.** En effet, les dispositifs de soutien en trésoreries type prêt d'honneur ou d'autres portés par les banques ne constituent qu'un endettement supplémentaire proposé aux entreprises, malgré les reports d'échéance. Or, dans le contexte d'une quasi-absence d'activité, les entreprises touristiques pour l'exemple engagent leurs investissements et donc des crédits depuis la fin d'année dernière pour le compte de la saison 2020.
- **La cession de créances des entreprises auprès des collectivités locales aux organismes fiscaux et sociaux.** Beaucoup d'entreprises se retrouvent dans l'incapacité de faire face quotidiennement à leurs charges courantes et surtout le règlement des échéances fiscales et sociales. Dans le même temps, elles attendent des règlements des collectivités avec aucune visibilité quant à leurs règlements. La

cession de créances aux organismes sociaux et fiscaux pourrait être une option à étudier.

- **La mise en place d'un observatoire régional sur la crise COVID-19 et ses impacts.**  
L'objectif est de pouvoir tirer tous les enseignements découlant de la crise sanitaire dans un territoire soumis à plusieurs contraintes. Mayotte fait face à une crise sanitaire, une crise économique, une crise alimentaire et une crise sécuritaire. Un des premiers rôles de cet observatoire régional est de recueillir le maximum de remontées de terrain et de données permettant de rectifier à tout moment la trajectoire des décisions prises. Cet observatoire aura pour vocation ensuite de produire la réflexion sur comment traiter sur la durée les problématiques rencontrées par le territoire durant la crise, et comment gérer les mutations sur les plans économique, social, dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de gouvernance local. Le Césem entend prendre une part active.
- **L'élargissement de la cellule de crise mise en place par les décideurs publics à d'autres partenaires.** Pour rappel, cette crise sanitaire fait l'objet de bon nombre de mesures d'accompagnement d'abord nationales puis locales. Cet élargissement de la cellule est rendu nécessaire, pour permettre une transparence des décisions prises et pour assurer un fonctionnement démocratique. L'Assemblée représentant la société civile organisée, de par ses prérogatives doit pouvoir apprécier la mise en œuvre des actions de l'Etat et des autres décideurs à Mayotte. S'agissant d'une pandémie déclarée d'urgence sanitaire, **les coûts financiers supportés par les acteurs locaux (publics et privés) à ce titre doivent pouvoir être compensés au titre de la solidarité nationale.**
- **L'association et l'implication des premiers magistrats en tant qu'élus de proximité mais aussi des religieux dans la communication des messages de sensibilisation sur le respect des gestes barrières et des règles de confinement.** En effet, non seulement le message de l'Etat semble peu clair ces jours-ci (beaucoup de tolérance des forces de l'ordre), mais il reste parfois éloigné de certaines publics cibles. Associer les maires ou les religieux aux communications audio ou vidéo serait de nature à faciliter l'appropriation des messages par le plus grand nombre. De surcroît, l'action des brigades territoriales de gendarmerie en plus des contrôles doit pouvoir associer les agents de police municipale pour les actions de sensibilisation (sur mégaphone).
- **Une planification des ouvertures des commerces alimentaires à l'instar des marchés agricoles.** En effet, il est constaté une affluence inhabituelle et des mouvements de foule le long des routes pour s'approvisionner dans les commerces alimentaires. Dans le même temps, les marchés clandestins en bord de route fleurissent de nouveau. Aujourd'hui la question de l'accès alimentaire malgré le ramadan ne semble plus être la préoccupation principale des ménages. Les bons d'achats largement distribués ne favorisent-ils pas la circulation des personnes (et donc du virus) sans aucune possibilité de les contrôler puisque les contrôles sont de moins en moins fréquents ?
- **L'élaboration d'un plan régional triennal de formation de Médiateurs sociaux (2 ans de formation) et Assistants sociaux (3 ans de formation).** En effet, face à une violence à Mayotte qui est d'abord juvénile, de toutes les réponses apportées jusqu'ici, il manque le déploiement massif de Médiateurs et Assistants sociaux

diplômés d'État, éprouvés pour gérer ces types de situations. Il s'agit là de professionnels dont l'expertise est nécessaire au sein de l'action sociale départementale au-delà du financement du tissu associatif.

**L'urgence pour Mayotte aujourd'hui est d'engager des actions résolues pour stopper la progression de la pandémie. Parallèlement organiser le déconfinement et la reprise des différentes activités.** Ce double défi nous oblige hélas à renforcer les actions d'information et de contrôle pour une plus grande observation des gestes barrières, de distanciation sociale, et du confinement. L'expérience de distribution des colis ramadan, d'approvisionnement dans les magasins, comme d'ouverture de marchés communaux donneraient des indications pour relancer les activités économiques.

Dans cette perspective et conformément aux engagements du Président de la République :

- **L'approvisionnement en masques et autres matériels de protection à Mayotte doit pouvoir être assuré,**
- Le climat actuel d'extrême tension doit s'apaiser afin de rassurer et de sécuriser la population mahoraise déjà très angoissée par cette situation de confinement
- Une stratégie de déconfinement doit être mise au point en concertation avec l'ensemble des partenaires et institutions du territoire afin que toute la population soit sensibilisée et se l'approprié.

**Abdou DAHALANI**

**Président du Conseil Économique, Social et Environnemental**